**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET INSTRUCTIONS À L’ENTREPRENEUR**  
**CONTRAT DE MAIN-D’ŒUVRE**

**Titre du projet :** Travaux d’isolation de la pharmacie – Dédougou  
**Type de contrat :** Main-d’œuvre   
**Lieu :** Pharmacie MSF – Dédougou  
**Date :** Août 2025

**1. CONDITIONS GÉNÉRALES**

**1.1 Étendue des travaux**  
L’entrepreneur devra fournir la main-d’œuvre, les outils et petits équipements nécessaires à l’exécution des travaux d’isolation conformément aux descriptions techniques. MSF fournira tous les matériaux.  
L’entrepreneur est responsable :

* De la supervision de son personnel ;
* De la coordination quotidienne avec les équipes logistiques et pharmaceutiques de MSF ;
* Du respect des normes de sécurité et de propreté ;
* Du maintien de la discipline et du bon déroulement des travaux.

**1.2 Travaux dans une pharmacie en activité**  
Les travaux se dérouleront dans une pharmacie opérationnelle. Il est donc nécessaire de :

* Planifier les travaux par zones afin de ne pas interrompre les activités ;
* Protéger les stocks présents contre la poussière et toute contamination ;
* Maintenir une coordination étroite avec l’équipe pharmacie et logistique de MSF ;
* Respecter les horaires de travail convenus et les zones d’accès autorisées.

**1.3 Visite préalable du site**  
Avant le démarrage des travaux, une visite de site est obligatoire. Elle permettra à l’entrepreneur :

* D’évaluer les conditions réelles de travail ;
* D’adapter son planning d’exécution ;
* De proposer des solutions adaptées.

**1.4 Vérification administrative**  
La vérification des soumissionnaires se fera via la plateforme GUFE ([www.gufe.bf](http://www.gufe.bf)).  
Les soumissionnaires doivent obligatoirement inclure dans leur offre :

* Le numéro RCCM ;
* Le numéro IFU.

**2. TRAVAUX À EXÉCUTER**

**2.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET DE DÉMOLITION**

* Enlèvement de tous les éléments fixés aux murs (appareillages électriques, fixations, etc.) après déconnexion par MSF.
* Nettoyage et préparation des surfaces murales existantes.
* Démontage soigné de tout élément temporaire ou cloison gênant les travaux.

**2.2 TRAVAUX D’ISOLATION DES MURS (MUR EN BLOCS CIMENT-SABLE)**

* Pose de montants en bois traité ou métal galvanisé (épaisseur 100 mm) espacés à 600 mm d’axe en axe, fixés au mur avec chevilles à béton agréées.
* Pose d’un pare-vapeur contre la surface murale chaude, avec jointoiement étanche.
* Insertion d’une couche de laine de verre (100 mm d’épaisseur) entre les montants, sans vide ni compression.
* Pose de contreplaqué (épaisseur 8 à 10 mm) en finition, fixé solidement sur l’ossature.
* Traitement des joints avec enduit, bande de renfort, ponçage, et peinture blanche antibactérienne.

**2.3 TRAVAUX D’ISOLATION DU PLAFOND (PLAFOND MARQUETÉ EXISTANT)**

* Modification de l’ossature de plafond existante (renforcement par tasseaux en bois pour atteindre 200 mm de profondeur totale).
* Pose d’une première couche de laine de verre (100 mm), ajustée entre les solives existantes.
* Pose d’une deuxième couche de laine de verre (100 mm), dans le même alignement, bien maintenue.
* Fixation temporaire de l’isolant par agrafes ou liteaux avant repose du plafond.
* Repose des panneaux de contreplaqué existants et des baguettes couvre-joints, en remplaçant les panneaux abîmés si nécessaire.
* Finition avec jointoiement, ponçage, et application de peinture antibactérienne.

**2.4 NETTOYAGE ET GESTION DES DÉCHETS (SOMME PROVISOIRE)**

Une somme forfaitaire est incluse dans le devis pour :

* Nettoyage quotidien du site ;
* Collecte et évacuation des déchets vers une décharge autorisée ;
* Maintien de la propreté et de la sécurité sur site.

**Remarque :** Toute tâche supplémentaire ou variation devra être soumise pour validation écrite au point focal MSF avant exécution. L’absence d’accord préalable entraînera un refus de paiement.